

PYS

Baie de Pinarello - projet expérimental de mouillage grande plaisance, associé à un haut niveau de service Compléments à la demande d'examen au cas par cas (dossier n°F09418P07)

Fréquentation de la baie

- La fréquentation de la baie par les bateaux de plaisance (étude déjà réalisée, photos aérienne...). Il est difficile de faire le lien entre le chiffre de 60 bateaux donné dans le cerfa et les données AIS disponibles sur la zone.

Le chiffre de 60 bateaux correspond au pic de fréquentation habituel durant la saison estivale ; la moyenne étant plutôt généralement entre 20 et 30 d'unités. Des prises de vue vidéo par drone ont été réalisées régulièrement sur l'ensemble la baie entre les mois de juin et septembre 2018. Les comptages indiquent (hors zones de mouillage organisée – juillet / août) :

- Fréquentation tous types / tailles de bateaux de plaisance confondus : moyenne 25 unités - maximum 48 unités (12 août)
- Composition : 85 % de bateaux de <12 m, 11 % de 13-25 m, 3 % pour les > 25 m
- Fréquentation moyenne et grande plaisance (> 12 m) : moyenne de 3,6 unités - max à 6-7 unités
- 74 % des unités mouillent sur les herbiers (42 % sur les cymodocés, 32 % sur les posidonies)

Ces résultats mettent en évidence une année atypique en termes de fréquentation par les unités de moyenne et grande plaisance. En effet, la durée et de la fréquence des vents de Nord-est, non favorables au mouillage dans la baie de Pinarello, ont induit un report du mouillage vers la baie de San Ciprianu. Néanmoins, en condition de mistral ou de temps calme, un nombre significatif d'unités de moyenne et grande plaisance a été relevé (Figure 2 ; Figure 3). Le mouillage de ces unités s'effectue le plus souvent soit sur les herbiers de posidonie soit sur les herbiers de cymodocées induisant de forts impacts (arrachage de faisceaux, tranchées dans la matre... ; Figure 1).



Figure 1 : Herbiers de cymodocée et de posidonie subissant la pression du mouillage dans la baie de Pinarello (© SUEZ Consulting - juillet 2018).



17 juillet 2018



20 juillet 2018



23 juillet 2018



13 août 2018

Figure 2 : Prises de vue par drone de la baie de Pinarello (©Picalba Corse 2018).



Figure 3 : unités de moyenne et grande plaisance dans la baie de Pinarello en 2018 (© SUEZ Consulting).

Caractéristiques du projet

- Les caractéristiques du projet : la taille des bateaux qui pourront être accueillis sur ces mouillages et leur nombre. Les dimensions des éco-récifs utilisés comme corps-morts et la technique de pose. Cela nous permettra notamment d'apprécier la distance qui doit être établie entre le mouillage et l'herbier de posidonies.

Le projet pilote de mouillage grande plaisance à haut niveau de service porté par PYS comporte 3 mouillages destinés à des bateaux de tailles pouvant aller jusqu'à 50 m (grands voiliers et yachts). Les corps-morts présentent une surface d'emprise au sol d'environ 10 à 11 m², une hauteur comprise entre 1,20 et 1,5 m pour un poids de l'ordre de 30 à 35 T. Eco-conçu pour mimer les habitats rocheux naturels, ces corps-morts sont composés d'éléments modulaires de 3 à 5 T qui seront fabriqués localement. Le mode opératoire des travaux est le suivant :

- Acheminement par camion semi-remorque à Pinarello ;
- Dépose avec une grue sur une zone sableuse devant la cale de mise à l'eau (déjà utilisée par la commune pour la gestion des corps-morts) ;
- Arrimage sur des boudins de levage de dimension adapté, mise en flottaison ;
- Tractage jusqu'à la zone d'immersion (les corps-morts seront à environ 2 m sous la surface) ;
- Dépose progressive et positionnement précis sur le fond par plongeur (par actionnement des valves de purge des boudins de levage) et assemblage avec les autres modules ;
- Equipement du corps-mort avec la ligne de mouillage comprenant une bouée intermédiaire de mise en tension de la ligne pour éviter le ragage sur le fond et une bouée de subsurface.

Temporalité du projet

- La temporalité du projet : la durée d'exploitation prévue pour ce projet pilote est de 4 mois, exclusivement 1er juin au 30 septembre 2019. Une étude d'impact portant sur un projet d'ensemble, incluant les zones de mouillage petite plaisance, est requis pour toute activité postérieure. Il convient de préciser le devenir des ancrages installés dans le cadre du projet pilote si l'étude d'impact à venir concluait à un impact significatif du projet.

Une demande de cadrage préalable (au titre des articles L.122-1-2 et R122-4 du code de l'environnement) portant sur le projet d'ensemble (petite et grande plaisance) a été effectuée auprès du service instructeur par la commune de Zonza et PYS début août 2018. Nous sommes toujours en attente de la réponse à cette demande. Dans le cadre du projet pilote un suivi des herbiers avoisinants et de la colonisation des corps-morts sera engagé. En fonction des résultats de ce suivi et de l'étude d'impact du projet global, PYS s'engage à modifier ou déplacer les corps-morts et, le cas échéant, les retirer du site.

Localisation des mouillages et prise en compte des espèces protégées

- L'emplacement des mouillages et des espèces marines qui se trouvent dans ce périmètre (la zone de prospection reste à déterminer selon les dimensions des éco-récifs) seront nécessaires pour déterminer si une dérogation espèce protégée doit être demandée.

Une cartographie des herbiers de phanérogames et autres communautés benthiques a été réalisée par SUEZ Consulting au mois de juillet 2018 (cf note jointe). Ces relevés ont permis notamment de mettre en évidence à l'est et au sud-est de la baie des fonds meubles dépourvus d'herbier de cymodocées. Ce sont ces zones de moindre enjeu qui ont été retenues pour l'implantation des trois mouillages du projet pilote (Figure 1).

Une distance de sécurité d'une quinzaine de mètres entre les corps-morts et les herbiers de posidonie sera respectée. Au vu de la dynamique des herbiers de cymodocées, un repérage préalable sera effectué par une équipe de plongeur biologiste avant l'immersion des corps-morts. En cas de présence avérée de cymodocées (ou de nacres), le site d'implantation sera décalé afin d'éviter toute emprise directe sur les cymodocées et en respectant la distance de sécurité vis-à-vis des herbiers de posidonie. Le projet est conçu et sera mise en œuvre afin d'éviter toute atteinte aux espèces protégées.

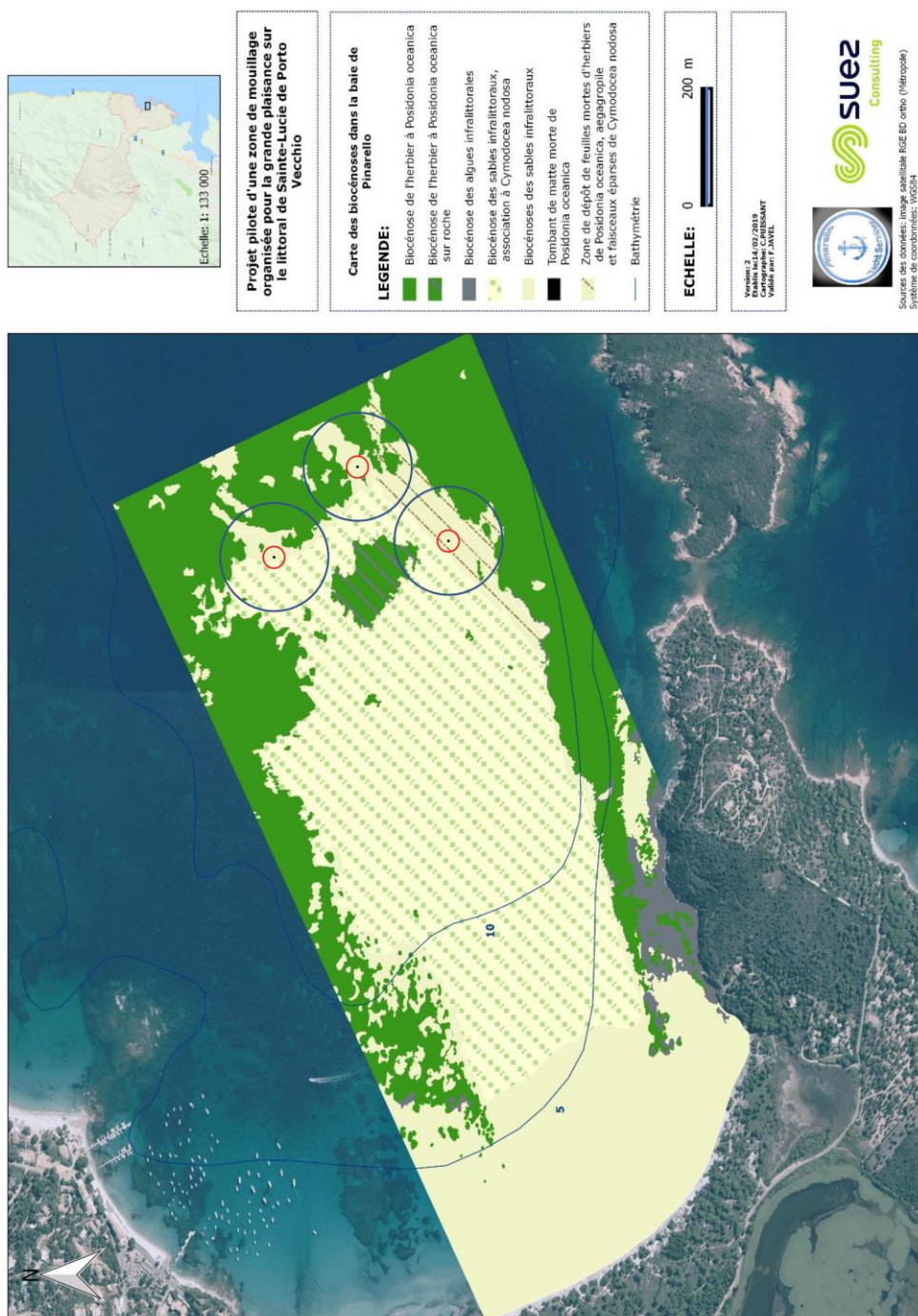


Figure 4 : localisation des 3 mouillages du projet pilote.

